

# Solidaires Finances Publiques 72

33, avenue du Général de Gaulle 72038

Le Mans cedex 9

☎ 02.43.83.81.14

courriel :

[solidairesfinancespubliques.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)



## Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local du 25 novembre 2025

A l'issue de la lecture de notre déclaration liminaire, le Président a répondu sur le PCE en rappelant la note cadre qui s'impose aux directions locales.

- **Approbation des PV des CSAL des 19 novembre 2024, 22 avril 2025 et 10 juin 2025 (pour avis).**

Les PV ont été approuvés.

- **Rénovation de l'allocation et de la gestion des emplois à la DGFIP (pour information).**

Le TAGERFIP (Tableau de Gestion des Emplois Référence de la DGFIP) disparaît pour laisser la place à une référence emploi en « équivalent temps plein » (ETP). La nouvelle méthode est centrée sur des critères révisés de charges, enjeux et environnement. Il y aurait désormais, d'après les technocrates de Bercy, une prise en charge du temps partiel, et donc une meilleure visibilité sur les moyens humains disponibles. La notion de chaise disparaît au profit de « l'ETP ». Cette méthode entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Nous avons réagi en rappelant que le TAGERFIP lors de sa mise en place ne nous avait pas vraiment convenu. L'objectif de cette mise en place semble simple et louable, mais le niveau global des ressources demeure établi au niveau national (PLF). La déclinaison locale reste par conséquent inquiétante. D'autre part, le volume d'emplois demeure identique, et le nouveau système ne pourra donc rien résoudre sur le fond. La seule avancée n'est constituée que de la prise en compte des temps partiels.

Le Président a convenu qu'il n'y avait à ce jour aucun chiffre. Il ne s'agit pour l'instant, que d'une mise en place théorique. Compte tenu des nouvelles règles de gestion, nous avons fait part de notre crainte de voir les contractuels combler les vacances « d'ETP » engendrées par les temps partiels. Pour être clairs, nous craignons à terme une contractualisation galopante de notre administration. Le Président a répondu qu'avec ce nouveau système, il pensait plutôt que la situation serait plus proche de la réalité, et que la priorité pour combler les vacances serait toujours donnée aux agents titulaires.

- **Réorganisation des missions du PCE (pour avis).**

Suite à la circulaire nationale sortie le 15 mai 2025, la fin du PCE est actée dans le département pour le 1<sup>er</sup> avril 2026. Ce service sera scindé en deux entités. Une partie (l'expertise) sera rattachée au SIE du Mans, sous l'appellation *cellule départementale d'expertise*, tandis que la programmation et le contrôle seront adossés à la BCR pour créer un nouveau service : le *service départemental de programmation et de contrôle*.

Cette réorganisation engendre un ensemble de questions qui semble t-il n'avait pas été prévu en amont.

Quelques réponses ont été apportées. Sur les aspects métier, l'inspecteur qui sera transféré au SIE aura un rôle d'encadrant, mais non exclusif (environ pour 50% du temps). Les formations nécessaires seront proposées aux contrôleurs. Le directeur a rappelé que depuis 2020, une partie des tâches

d'expertise avaient été transférées en direction (remboursement des crédits de TVA des collectivités locales, demandes de rescrits, contentieux complexes), cette situation demeurera inchangée.

Pourquoi une gestion conjointe du nouveau service avec la BCR ? Réponse : pour avoir la possibilité de conserver un emploi de cadre pour chapeauter les deux services. Du point de vue juridique, deux services différents demeurent. D'autre part, le PCE va perdre sa mission CFE (Contrôle Fiscal Externe).

Sur l'aspect RH, la date choisie du 1<sup>er</sup> avril est liée à la possibilité laissée aux agents pour se positionner dans le cadre du mouvement local. En gros pour leur laisser le temps de voir si le travail dans la nouvelle cellule leur convient. Le A stagiaire qui arrivera en mai sera affecté au service départemental de programmation et de contrôle. Sur le plan immobilier, le responsable du SIE est chargé d'installer durablement les futurs arrivants de la cellule, et provisoirement les B stagiaires dévolus au centre de contact des professionnels en attendant leur affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Il n'est pas prévu qu'il y ait des priorités supra-départementales dans le cadre du mouvement national. Pour ce qui concerne l'attribution de l'IAMF (Indemnité d'accompagnement à la Mobilité Fonctionnelle) elle se discutera dans le cadre des entretiens individuels, en fonction des volontés des uns ou des autres. Pour l'affectation des inspecteurs, malgré l'affectation au choix, et la formalisation de la demande avec rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, la priorité pour suivre la mission ne devrait pas poser de soucis, dicit le Président. Pour ce qui concerne les B, leur affectation au sein du SIE dans la cellule d'expertise ne permettra pas au chef de service de les réaffecter au sein d'un autre service du SIE. La direction s'en est porté garante avec véhémence.

Une réunion globale incluant le responsable du SIE devrait être organisée prochainement pour mettre à plat l'ensemble des questions qui restent en suspens. Nous avons bien sûr voté contre cette réorganisation. FO s'est abstenu. Faute de vote unanime contre, il n'y aura donc pas de nouvelle convocation du CSAL sur ce sujet. Cette réorganisation est donc entérinée.

- **Fermeture de l'antenne PTGC de La Flèche (pour avis).**

Nous avons déploré la disparition d'un nouveau service de proximité. Nous avons demandé ce qu'il adviendrait des archives. Réponse : elles représentent 4 armoires et seront déménagées au SDIF, au 2<sup>ème</sup> étage du CDFP DE Gaulle. Le poste sera proposé au mouvement de mutation.

Nous avons voté contre ce projet. FO et la CFDT se sont abstenus. Cette fermeture est donc entérinée.

- **Bilan de la campagne déclarative IR 2025 (pour information).**

Nous avons de nouveau déploré que la Sarthe, de par le jeu du classement alphabétique, soit toujours parmi les départements dont la durée de campagne est la plus longue. Au cas particulier, elle s'est étalée sur pratiquement deux mois (du 10 avril au 5 juin). Le planning de vacations à l'accueil, en particulier au CDFP du Mans, du fait de la diminution du nombre d'agents, est chaque année de plus en plus compliqué à compléter. Bref, une campagne longue avec de moins en moins de monde, qui s'est bien déroulée. Tout roule...! Même si les agents des SIP répondent au numéro d'appel national dévolu au centre de contact, et que les agents du centre de contact saisissent des déclarations pour les agents des SIP...

- **Bilan 2024 du télétravail (pour information).**

Au 31 décembre 2024, 58 479 agents de la DGFIP (contre 54 924 agents au 31 décembre 2023, soit une hausse de + 6,5 %) bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail réparties entre les catégories A+ (10,7 %), A (25,4 %), B (44 %) et C (19,9 %). La Sarthe est un peu en retrait sur le sujet : Au 31 décembre 2024, 371 agents de la DDFIP du département bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail contre 386 au 31 décembre 2023 (soit - 3,89 %) répartis entre les catégories A+ (11,05 %), A (17,8 %), B (42,32 %) et C (28,84 %).

Le document fourni à l'appui de ce CSAL fait apparaître un bilan purement quantitatif et statistique. Il occulte cependant plusieurs aspects de la problématique. Ainsi, on ne sait rien des motivations qui poussent à se mettre en télétravail. On ne sait rien non plus de l'appréhension des agents

qui ne télétravaillent pas, et sur qui se reportent de nombreuses tâches du service, qui ne sont pas réalisables en télétravail.

Le protocole télétravail de la DGFIP devrait évoluer en 2026 pour prendre en compte différents éléments qui avaient été occultés (le télétravail des femmes enceintes, le droit à la déconnexion...).

- **Questions diverses.**

Nous avons demandé si la note encadrant le forfait mobilité durable (la prime vélo et covoiturage) était sortie ? Réponse : non pas encore. Pour mémoire, cette demande, si le dispositif existe encore, est à formuler avant le 31 décembre.

Nous avons demandé où se situait la coupure pour pouvoir bénéficier du tableau d'avancement (AAP2 à AAP1, C2 à C1, et C1 à CP) ? La direction nous communiquera ces informations prochainement.

\*\*\*\*\*

## **Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 25 novembre 2025**

Monsieur le Président,

J'ai été très surpris par votre sollicitation. Il y a quelque temps, en effet, que plus personne n'avait fait appel à mes services... Mais, je vois que vous ne me reconnaissez pas, vous n'avez sans doute jamais eu affaire à moi. Cela dit, c'est mieux pour vous... Je me présente, Kévin Sanson, arrière-arrière petit fils d'Henri-Clément Sanson, lui-même petit-fils de notre illustre ancêtre Charles-Henri Sanson. Là, vous y êtes ! Charles-Henri l'exécuteur des hautes œuvres pendant la Révolution française...

J'ai été très surpris, donc que vous me sollicitiez pour m'occuper du Pôle de Contrôle et d'Expertise, du PCE de votre direction... Vous savez, j'ai peut-être un peu perdu la main, depuis le temps... Ma dernière intervention remonte à 2019 maintenant. La mise en place du tristement célèbre *Nouveau Réseau de Proximité* (le NRP) m'avait contraint à procéder à plusieurs exécutions, les trésoreries du Mans Flore, ou encore d'Ecommoy, le SIE de La Flèche, le CDFP de Saint-Calais, et bien d'autres encore, ont tous vu le couperet tomber. Une nouvelle Terreur...

Et voilà que ça recommence. Pourtant, ils m'avaient bien dit en 2023 que juré-craché, il n'y aurait plus d'exécutions, pardon de restructurations d'ampleur pendant deux années. C'était la fameuse pause voulue par le Directeur Général accusateur public Fournel. Il faut croire que ces gens n'ont pas de parole !!!

Le PCE va donc disparaître, et ses missions vont être démembrées, le même supplice que celui appliqué aux régicides, le pire donc, sous le prétexte fourre-tout « des évolutions législatives, réglementaires ou techniques constantes du contrôle fiscal ». Comme si l'organisation et les structures actuelles ne pouvaient pas s'adapter à ces évolutions. Ce discours plat et fourre-tout, vous me l'aviez déjà tenu en 2000 lors de la mise à mort des « FP », « FE » et autres « FEL ». Vous l'avez tenu de nouveau en 2004, avec l'exécution des « IFP » et la volonté de séparer au sein de la sphère professionnelle le contrôle et l'expertise de la gestion. Le but proclamé était alors d'obtenir une meilleure efficacité, une meilleure technicité, par la spécialisation accrue des agents. Et voilà que vingt ans plus tard, la marche arrière est enclenchée : vous réintégrez une partie des experts dans le service de gestion, et tout ça, dans un but obscur... Même si on subodore quand même l'idée générale, à savoir la suppression de quelques emplois dans un futur proche...

Mais, votre sollicitation, Monsieur le Président, ne s'arrête pas là. Profitant de ma présence, vous me demandez aussi d'exécuter l'antenne PTGC de La Flèche. C'est trop pour un seul homme. J'ai beau m'appeler Sanson, mon état de forme actuel est plus proche actuellement de Véronique que de l'ami de Goliath. En gros, vous me proposez aujourd'hui de mettre le point final à l'opération NRP qui avait rassemblé presque tous les services du cadastre au chef-lieu du département. Le NRP qui finalement aurait dû plus justement s'appeler NRE, avec un « E » pour éloignement.

Mon ancêtre Charles-Henri n'a pas chômé, en 40 ans de pratique, il a exécuté plus de 2 500 condamnés. Ses contemporains s'accordent pour dire qu'il effectuait son métier avec humanité mais que la charge avait fini par lui peser. Sur la fin, avec les restructurations, les suppressions de postes qui l'obligeaient à de longs déplacements, la dépréciation de la valeur des tickets restaurant, la fin du référencement de la MGB (la Mutuelle Générale des Bourreaux), et l'impossibilité de se mettre en télétravail, il avait perdu toute motivation...

Deux-cent-trente ans tout juste après mon aïeul, je commence à ressentir la même lassitude. La convivialité des rituels d'exécution qui faisait tout le charme du métier à mes débuts a disparu. Le syndrome d'épuisement professionnel me guette, le sens et le goût de mon travail commencent à m'échapper. Monsieur le Président, je vous en conjure, ménagez-moi ! Votre exécuteur des hautes œuvres est à bout de souffle !!!

